

Etude d'incidences Natura 2000 :

1 LE PROJET DU GAEC LA PRESSONNIERE DANS LE CADRE DU SITE NATURA 2000 :

Mise à jour en septembre 2023

1.1 La situation actuelle du GAEC LA PRESSONNIERE

Le GAEC LA PRESSONNIERE exploite 272 ha de terres sur les communes de :

- Pamplie : 14 ha
- Le Rétail : 21 ha
- Fenioux : 237 ha.

Le siège d'exploitation se situe au lieu dit "La Pressonnière" sur la commune de Fenioux. Le siège d'exploitation et le parcellaire sont reportés sur le plan de situation ci-après (carte n°1 : îlots n°1 à 35).

Le cheptel exploité se compose d'un troupeau de 200 vaches laitières + la suite (arrêté d'autorisation n° 3233 du 13 juillet 1999 pour 130 vaches laitières/rubrique n°2101.2b) et ~~d'un poulailler de poules reproductrices (surface de 1090 m²) (récépissé de déclaration n°5769 du 27/05/03 pour 11000 animaux équivalents / rubrique 2111).~~

Les terres exploitées se situent sur le bassin versant de l'Autize et de ses affluents, elles sont reportées sur le plan de situation en annexe. Ces terres sont incluses dans le site Natura 2000 "Vallée de l'Autize et de ses affluents".

Compte tenu des surfaces et des cheptels actuellement exploités, les déjections produites sont les suivantes :

Déjections	Quantité	Éléments maîtrisables	
		N	P ₂ O ₅
Total fumier	1320 T	9852.2 kg	7476.8 kg
Total effluents liquides	6376 m ³	17155 kg	7698 kg
Total maîtrisable		27106.2 kg	15372.8 kg
Éléments fertilisants au pâturage		294 kg	126 kg
Total d'unités organiques à gérer sur l'exploitation		27400.2 kg	15498.8 kg
Total d'unités à gérer par ha de SD170		111 kgN / ha	63 kgP ₂ O ₅ / ha

1.2 Le projet du GAEC LA PRESSONNIERE :

M Cyril BUDIN s'est installé comme nouvel associé du GAEC LA PRESSONNIERE. Cette installation est effective à compter du 01/01/08 avec la reprise de 45.86 ha de terres sur la commune de Fenioux et un quota laitier de 264 000 litres (ancienne exploitation de M BOUDREAU). Cette installation conduit le GAEC LA PRESSONNIERE à exploiter 272.83 ha de terres sur les communes de :

- Pamplie : 14 ha
- Le Rétail : 21 ha
- Fenioux : 237 ha

Compte tenu du projet d'extension, les déjections à gérer seront les suivantes :

pour 280 vaches + génisses

Déjections	Quantité	Eléments maîtrisables	
		N	P ₂ O ₅
Total fumier	1384 T	6124 kg	7433 kg
Total effluents liquides	7671 m ³	26255 kg	5875 kg
Total maîtrisable		32379 kg	13308 kg
Eléments fertilisants au pâturage		796 kg	332 kg
Total d'unités organiques à gérer sur l'exploitation		33175	13640 kg
Total d'unités à gérer par ha de SD170		122 kgN / ha	49 kgP ₂ O ₅ / ha

Le projet d'extension du site "la Pressonnière", ainsi que ses annexes nécessaires au fonctionnement de l'élevage (fosses de stockage, silos pour l'alimentation animale, fumières, locaux techniques) ne se situe pas directement sur le site Natura 2000 "Vallée de l'Autize et de ses affluents", mais sur le bassin versant de l'Autize ou de ses affluents (notamment le Brusson).

Par contre les terres exploitées se situent sur ce site Natura 2000 ou à proximité. La gestion des fumiers et des lisiers sur ces parcelles peuvent avoir des incidences sur les espèces protégées sur ce site. Ces incidences sont à évaluer et le cas échéant à supprimer ou à réduire.

La carte n°1 permet de situer les terres exploitées

1.3 Le site Natura 2000 "Vallée de l'Autize et de ses affluents" :

Cette zone de protection correspond à la vallée de l'Autize et ses affluents : le Saumort, le Fenioux, la Miochette, le Brusson. La protection concerne essentiellement les zones alluviales et les coteaux boisés, très importants en surface sur certaines zones (coteaux de la Miochette, du Saumort, du Brusson avant sa confluence). Cette protection concerne environ 230 ha et concerne surtout des espèces animales avec par exemple :

ESPECES	MILIEU NATUREL
Ecrevisse à pattes blanches, Lamproie de Planer, Loutre d'Europe	Végétation flottante de renoncules, ancrée sur le fond des cours d'eau
Rosalie des Alpes, lucane cerf-volant...	Forêts alluviales résiduelles
Chauves souris	Coteaux accidentés, grottes

Cette liste n'est pas exhaustive, elle illustre les espèces qui peuvent être rencontrées sur ces zones. Les terres exploitées par le GAEC LA PRESSONNIERE sont essentiellement situées sur le bassin versant du Brusson, accessoirement sur le bassin du Fenioux (îlots 20, 21 et 22).

Le maintien des espèces protégées inventoriées est lié essentiellement au maintien d'une bonne qualité physico-chimique des eaux de surface, au maintien de leurs habitats.

Sur la partie aval du Brusson (avant sa confluence avec la Miochette), il n'y a pas d'habitats spécifiques inventoriés (source : DOCOB, avril 2007). Les habitats intéressants débutent au sud ouest de la Chipaudière sur le Brusson (cf cartographie des habitats en annexe).

1.4 Les effets potentiels du projet du GAEC LA PRESSONNIERE :

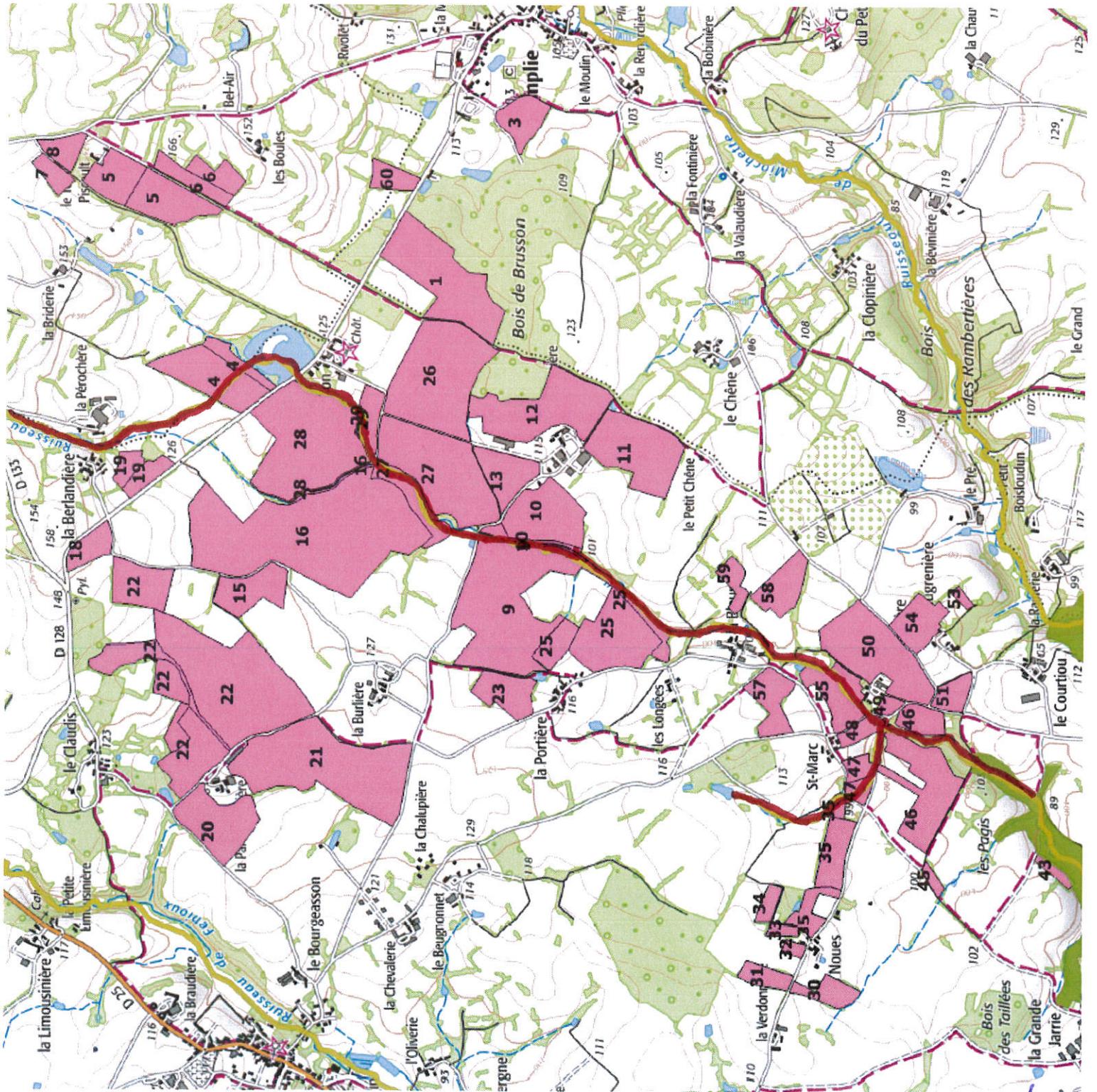
Si le projet de construction du GAEC LA PRESSONNIERE n'a pas d'incidences directes avec le site Natura 2000 tel qu'il existe aujourd'hui de part son éloignement et les espèces protégées (espèces inféodées au réseau hydrographique), les incidences potentielles sur ce site seront liées à :

- la gestion des déjections produites sur les terres du GAEC (stockage, transport, épandage),
- l'efficacité des fertilisations organiques utilisées,
- la gestion des berges des cours d'eau,
- la gestion des prairies et des haies
- la gestion de l'érosion potentielle des sols.

Ces pratiques peuvent impacter sur la qualité physico-chimique des eaux du Fenioux et du Brusson, le maintien d'une bonne qualité de ces eaux permettant d'assurer la pérennité, voire le développement des espèces inventoriées sur ce site Natura 2000, notamment en limitant les risques d'érosion des sols et de destruction des berges (limitation des apports de phosphore, de matières organiques et de matières en suspension) et les risques de lessivage (limitation des apports d'azote au milieu récepteur).

Carte 1

Mise en évidence
de la zone N2000



2 LE PARCELLAIRE DU GAEC LA PRESSONNIERE ET LES PRATIQUES DE FERTILISATION :

2.1 La gestion de la fertilisation sur l'exploitation :

Le projet du GAEC LA PRESSONNIERE s'accompagne d'une augmentation de la production de lisier de bovin et de fumier de bovin (~~le bâtiment volaille reste inchangé~~). Cette augmentation de production sur l'exploitation est intégralement compensée par les exportations en azote et phosphore des cultures, le solde de fertilisation étant assuré par des apports minéraux, avec un bilan équilibré sur l'exploitation :

Bilan de l'exploitation	N	P ₂ O ₅
Apport organique *	33175 kg	13308 kg
Exportations par les cultures *	46889 kg	17514 kg
Solde avant engrais minéraux	-13714 kg	-4206 kg
/ ha SAU	-50 kg	-15 kg
Apport minéral	15000 kg	4300 kg
Solde après engrais minéraux	-1286 kg	34 kg
/ ha SAU	+5 kg	0 kg

Les déjections sont également analysées régulièrement avec les compositions moyennes suivantes :

DEJECTION	N	P2O5	K2O
Génisses	4.23	1.95	4.34
Lisier bovin + eaux blanches	3.49	1.25	4

Globalement, les pratiques de fertilisation et l'ajustement des besoins des cultures sont cohérents avec la Directive Nitrate et les besoins des cultures.

2.2 Le parcellaire du GAEC LA PRESSONNIERE :

Le maintien et le développement des espèces inféodées aux ruisseaux (le Fenioux et le Brusson) étant liés aux modifications des paramètres physico-chimiques des eaux de surfaces, nous avons cherché à savoir quels étaient les risques de transferts de polluants vers la ressource en eau et hiérarchiser ces risques en fonction des parcelles exploitées.

2.2.a – La méthode SIRIS :

Cette méthode a été mise au point en Bretagne pour estimer les risques de transferts de polluants (azote, phosphore, matières en suspension et molécules phytosanitaires) à l'échelle de parcelles agricoles et des bassins versants. Cette méthode est validée pour des parcelles exploitées sur des terrains imperméables (roches cristallines, schistes) où la circulation des eaux s'effectue essentiellement par infiltration, puis circulation hypodermique

(après infiltration, l'eau s'écoule dans le sens de la pente au contact d'un horizon plus argileux, d'une altérite...).

Cette méthode permet de hiérarchiser les parcelles en risque faible, moyen et fort par rapport au transfert vers le milieu récepteur.

3 notes sont utilisées :

- une première note (SENSIB) caractérise le risque lié au sol (type de sol, profondeur et réserve utile),
- une seconde note (lixiviation des nitrates) caractérise le risque de lixiviation de l'azote (prise en compte du drainage),
- une troisième note (note SIRIS) caractérise le risque de transfert vers le milieu récepteur (en utilisant la pente, la protection aval de la parcelle, la taille de la parcelle et les deux notes précédentes).

2.2.b – Application au GAEC LA PRESSONNIERE :

L'ensemble des parcelles a été renseigné avec les associés du GAEC LA PRESSONNIERE, les résultats sont reportés en annexe et cartographiés par sensibilité de parcelles. Nous avons donc :

Classe de sensibilité (note SIRIS)	Surface	Ilots concernés
1 - Faible (note comprise entre 0 et 25, vert)	125.96 ha	Le reste des îlots
2 - Moyenne (note comprise entre 26 et 50, orange)	78.09 ha	13, 16, 21, 29, 35 – 39, 44, 49
3 -Forte (note supérieure à 50, rouge)	68.78 ha	9, 10, 20, 25, 27, 28, 40

Sur les terres exploitées, les parcelles en risque 2 et 3 correspondent aux terres drainées, proches des exutoires (ruisseaux du Brusson et du Fenioux).

2.2.c Les mesures de gestion envisagées :

Les mesures de gestion envisagées ont été passées en revue avec les associés du GAEC LA PRESSONNIERE, afin de réduire ces risques de transfert en fonction du zonage réalisé.

2.2.c.1 Le stockage des fumier au champ :

Pour le GAEC, ~~sont concernés le fumier de volaille reproductrices (environ 193 T) et le fumier de génisses laitières (1384 T).~~ *après stockage en fumier de 6 mois*

~~Les fumiers de volaille sont sortis du bâtiment (site "la Parthenaisière") en octobre (une fois par an). A cette date, il n'y a plus de parcelles disponibles pour les épandages (les céréales et les ray grass sont implantés ou en cours de semis). Ces fumiers sont donc stockés environ 6 mois au champ pour des épandages en mars – avril avant des semis de maïs.~~

Ces fumiers sont secs et très pailleux. Leur stockage au champ n'est pas générateur de jus. **Cependant, ils seront stockés en dehors des parcelles à risque de transfert moyen ou fort afin de ne pas contribuer au risque de pollution du milieu.**

2.2.c.2 La gestion des épandages :

Les risques de transferts vers le milieu récepteur peuvent être limités en calant les apports organiques au plus près des besoins des cultures. Les parcelles à risque moyen ou fort sont drainées et proches du réseau hydrographique. La rotation principale est blé – ray grass 6 ou 18 mois (ou dérobée) – maïs ensilage.

Dans cette rotation, les lisiers de bovin sont apportés au printemps avant implantation des maïs ensilage (après un ensilage ou un enrubannage de ray grass) et en automne pour des semis de ray grass. **Les risques de transfert sont limités au printemps, compte tenu de sols couverts jusqu'au mois d'avril (ray grass) et de l'implantation rapide des maïs : il n'y a pas d'apport de lisier précoce (fin janvier par exemple) qui pourrait être lessivé avant l'implantation des maïs.**

Sur les parcelles à risque moyen ou fort, l'apport de fumier bovin peut être privilégié pour quelques parcelles (l'exploitation ne produit que 20% de ses déjections en fumier), les fumiers se minéralisent moins vite dans le sol et présentent moins de risques de transfert vers le milieu récepteur.

2.2.c.3 La gestion des bandes enherbées :

Ces bandes enherbées de 10 m (largeur réglementaire : 5 m) sont implantées le long du Brusson. Composées de graminées rustiques (fétuque...), elles ont un rôle de filtre, de piégeage du phosphore et des matières en suspension, d'absorption d'azote.

Ces bandes enherbées de 10 m permettent de retenir environ 80% des matières en suspension issues des parcelles en amont, elles permettent l'interception du phosphore dissous et particulaire, l'infiltration des molécules phytosanitaires et leur dégradation aérobie par la microflore du sol.

Ces bandes enherbées ont donc un impact positif pour réduire les risques de transfert sur les parcelles les plus à risque. Ces bandes enherbées ne sont pas utilisées pour la circulation des matériels agricoles (ce qui entraînerait un compactage et une destruction de la bande enherbée). L'entretien s'effectue par fauche, l'herbe est récoltée en botte si elle est abondante.

2.2.c.4 La gestion du pâturage :

Sur ces parcelles à risque moyen ou faible, il n'y a que des cultures destinées à la vente ou au cheptel. Les ray grass 6 ou 18 mois ne sont pas pâturés : l'exploitation s'effectue par ensilage, enrubannage ou fauche. Les génisses laitières n'ont pas accès aux berges, il n'y a pas d'affouillement et de destruction des berges du Brusson. Sur les parcelles pâturées, l'abreuvement est assuré par apport d'eau, sans accès au cours d'eau.

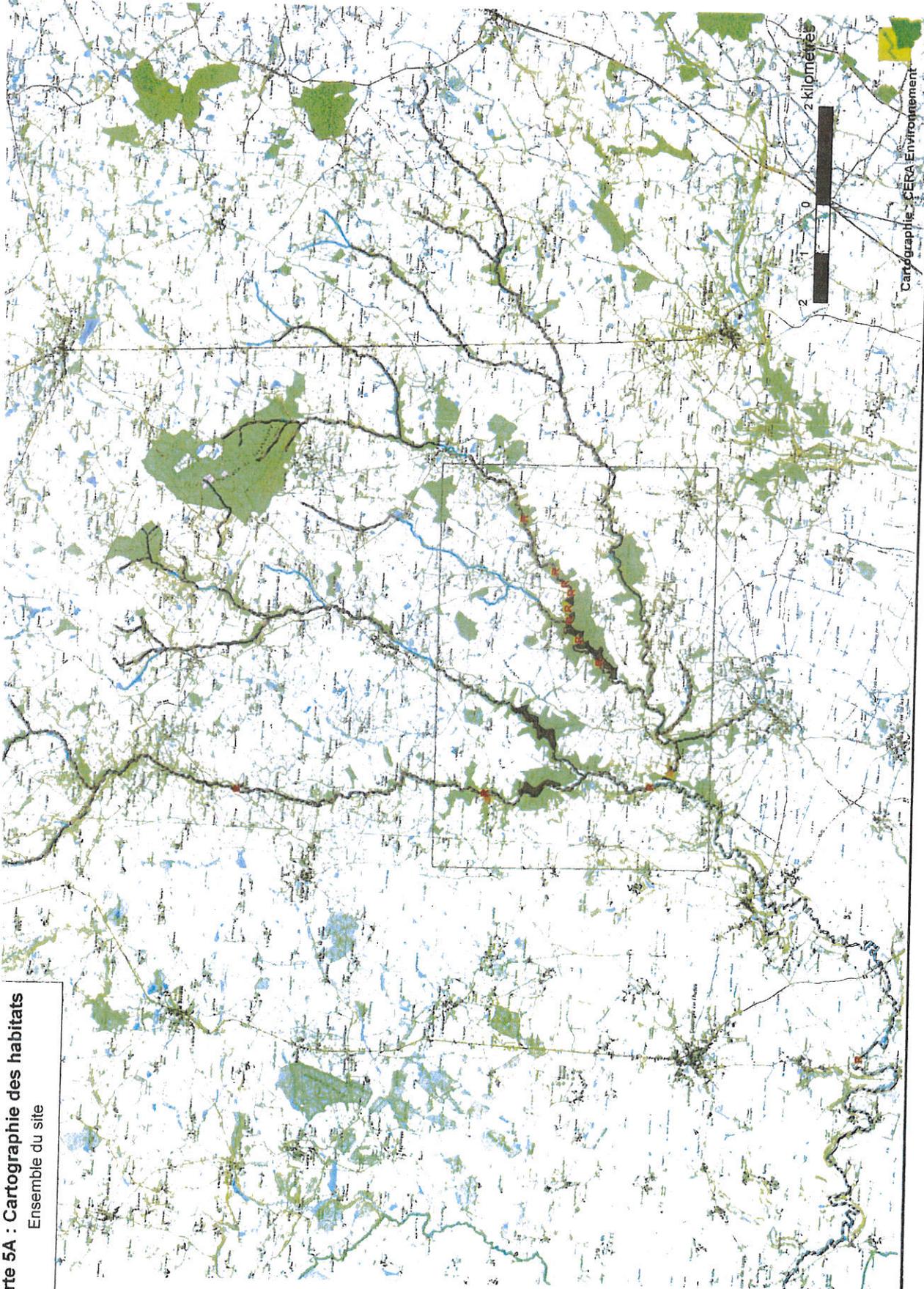
L'impact financier de la mise en œuvre de ces mesures est négligeable : le stockage des fumiers au champ sur des parcelles à risque faible n'entraîne pas de coûts supplémentaires, l'implantation des bandes enherbées sur une largeur de 10 m n'entraîne pas un surcoût par rapport à une bande de 5 m : l'implantation est faite pour plusieurs années et représente peu de surface (0.1 à 0.2 ha implantés pour 100 m de cours d'eau).

La bonne gestion des déjections en adéquation avec les besoins des cultures ne coûte pas plus : les volumes de stockage sont suffisants , la valeur fertilisante des lisiers et des fumiers représente à elle seule un intérêt financier qui justifie une utilisation au moment opportun.

A l'issue de l'extension du cheptel, le GAEC LA PRESSONNIERE devra gérer 10 à 15% de déjections en plus par rapport à la situation actuelle, néanmoins il dispose des surfaces suffisantes pour gérer les déjections. L'assolement permet de gérer tous les apports organiques en ayant une fertilisation minérale réduite.

Le GAEC LA PRESSONNIERE est bien conscient de la richesse patrimoniale de ce site Natura 2000, ses pratiques telles qu'identifiées en fonction de la sensibilité du milieu et des parcelles exploitées ne devraient pas avoir d'incidence sur la qualité des eaux de surface.

Carte 5A : Cartographie des habitats
Ensemble du site



Carte 5B : Cartographie des habitats
Zoom sur le secteur central



Carte 7 : ESPECES FAUNISTIQUES

● Annexe 2 de la Directive Habitats

Num.	Espace
1	Ecrevisse à pattes blanches
2	Rosalie des Alpes
3	Grand Capricorne
4	Lucane cerf-volant
5	Agon de Mercure
6	Lamprole du Planer
7	Lourie d'Europe
8	Grand Rhinolophe
9	Petit Rhinolophe
10	Barbastelle
11	Versipellion à oreilles échanquées
12	Cordulia à corps fin
13	Grand Murrin

▲ Annexe 1 de la Directive Oiseaux

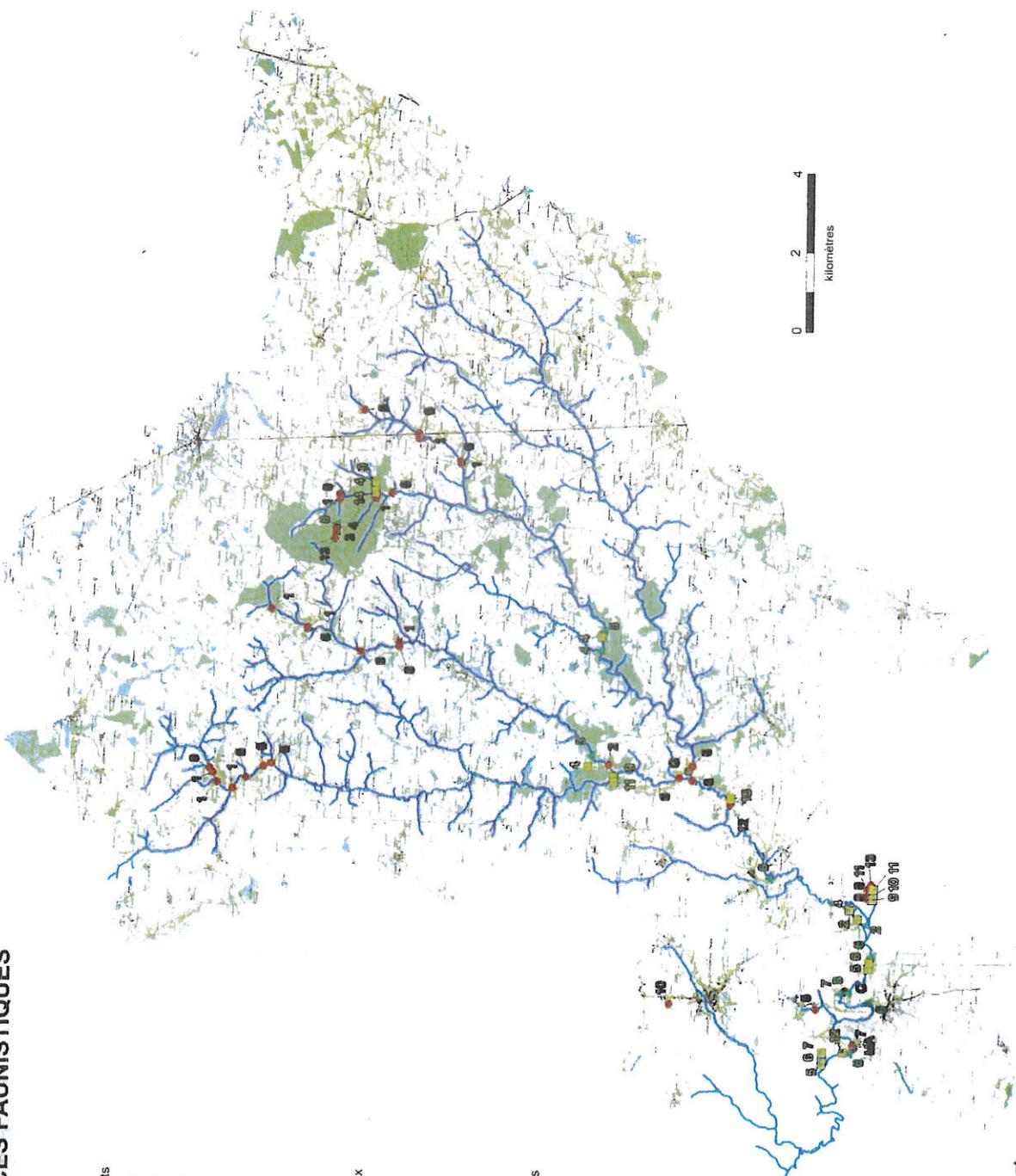
Num.	Espace
1	Agoutte garzeite
2	Busard cendré
3	Busard Saint-Martin
4	Croque noire
5	Mante-pêcheur d'Europe
6	Milan noir
7	Oedicnème cilié
8	Pic noir

■ Annexe 4 de la Directive Habitats

Num.	Espace
1	Triton marbré
2	Alye accoucheur
3	Rainette arboricole
4	Grenouille agile
5	Lezard vert
6	Lezard des murailles
7	Couleuvre verte et jaune
8	Couleuvre d'Eschsché
9	Versipellion de Daubenton
10	Versipellion à moustaches
11	Versipellion de Natterer
12	Prascelle commune
13	Orallard roux
14	Orallard gris
15	Muscardin

● Autres espèces remarquables

Num.	Espace
G	Genette
MA	Musaraigne aquatique
C	Chevêche gaspette



Carte 5 : Cartographie des habitats

Légende

..

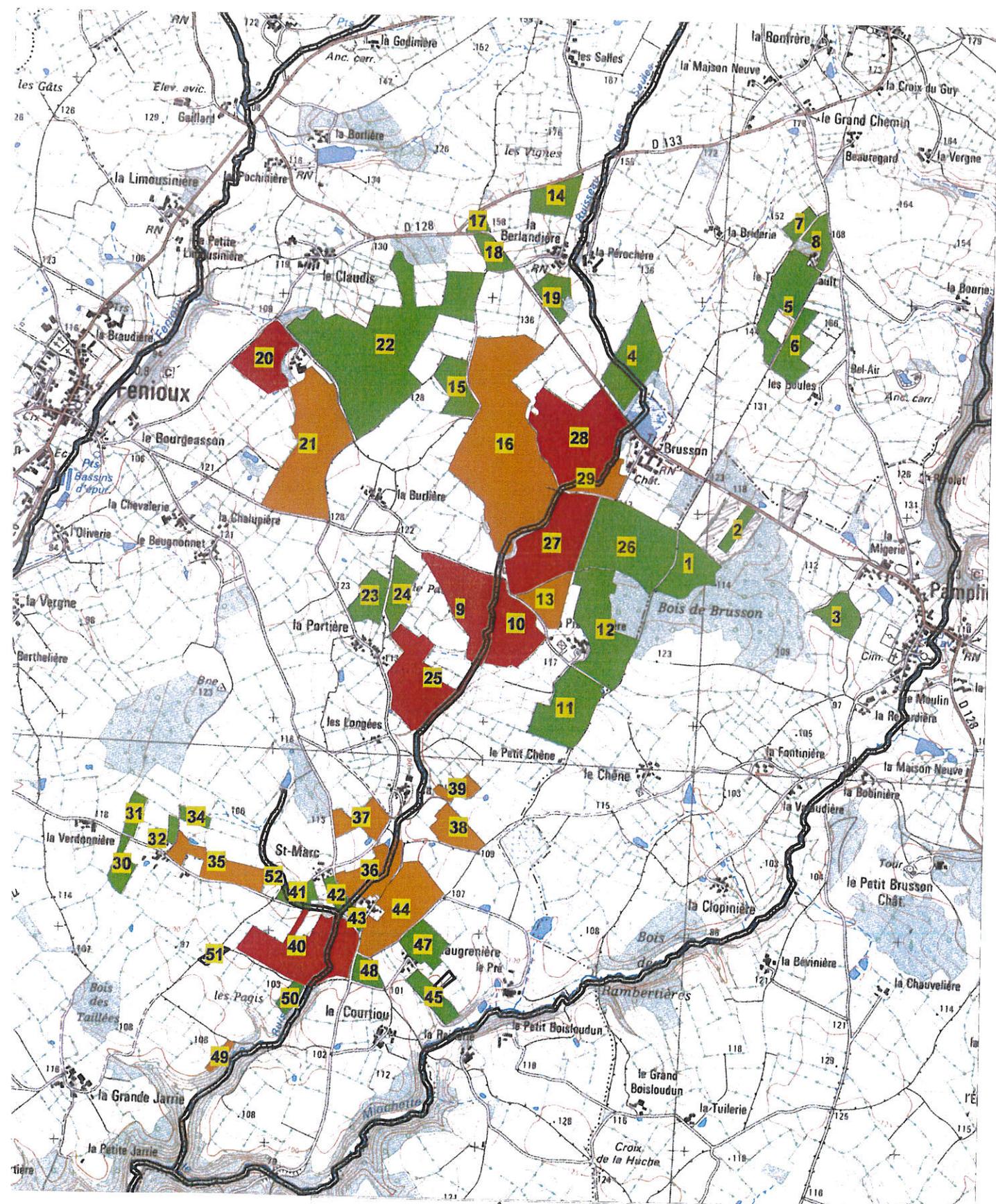
Habitats d'intérêt communautaire

- R** 3260/24.43 - Végétation flottante de renoncules des rivières planitiaires mésotrophes
-  4010/31.11 - Landes humides à tourbeuses atlantiques (septentrionales) à *Erica tetralix* (en mélange avec des plantations de feuillus)
-  4030/31.23 - Landes sèches relictuelles
-  6430 - Mégaphorbiaies eutrophes dont :
6431A/37.1 - Mégaphorbiaies méso-eutrophes
6431B/37.7 - Lisières nitrophiles d'ourlets planitiaires
-  8220/62.2x62.4 - Végétation des pentes rocheuses (sous-types silicoles)
-   91E0/44.3 - Forêts alluviales résiduelles dont :
91E0/44.31 - Aulnaies-frênaies à Laïches des petits ruisseaux
91E0/44.332B - Aulnaies-frênaies à hautes herbes

Autres habitats

-  Cours d'eau
-  83.321 - Plantations de peupliers avec une strate herbacée inférieure à Mégaphorbiaie ou à Cariçaie
-  41.24 - Chênaies-charmaies subatlantiques neutro-acidiphiles
-  31.8 - Fourrés et stades de recolonisation de la forêt mésophile

Risque de tranfert des produits phytosanitaires GAEC PRESSONNIERE



Risque de transfert des phytosanitaires

- 1- risque faible
- 2- risque moyen
- 3- risque fort
- Natura 2000, vallée de l'autize



Échelle: 1: 25 000

INFOS SERVANT A LA CARTOGRAPHIE parcellaire										orange : infos utilisées pour note SENSIB MERLIN				jaune : infos utilisées pour note SIRIS								
IDENTIFIANT_PARCELLAIRE	NUM_AGRI	NUM_LOT	NUM_PARCELLE	SURFACE	CULTURE_2010 (maïs, tournesol, colza, blé tendre, blé dur, autres céréales à paille, jachère, SCE, prairie temporaire, prairie permanente, autre utilisation, bois, autre culture, autre utilisation)	HYDROMORPHIE (oui, non)	VOIE_D_EAU (hypodermique, ruissellement, infiltration)	TYPE_SOL (fond de vallée, limon sur schiste, sable limoneux/granite, bornais sain/drainé, terre rouge à châtagnier, limon argileux sain/hydromorphe, argile limoneux sain, sols argileux)	NOTE_SENSIB	NOTE_LIXIVIATION des NITRATES	NOTE_SIRIS	Réserve Utile (indiquer une valeur comprise entre les intervalles < 75, 75 < RU < 100, 100 < RU < 125)	Rotation associée	Reçoit effluents élevage ? (oui, non)	Labour dans le sens de la pente ? (oui, non)	Battance (nulle, faible, moyenne)	Marques d'érosion (oui, non)	Pente (faible, moyenne, forte)	Distance de la parcelle au réseau eau surface (<20 m : <200m ; >200 m)	Longueur de la parcelle (<50m : 50-150m, >150m)	Drainage (oui, non)	Protection aval (pour note SIRIS) (oui en aval de la parcelle : bandes boisées ou enherbées >20m et >5ans, talus avec ou sans haie / non)
A01101P01	01	01	01	4.9	Blé tendre	non/derr	non/derr	limon sur schistes	1	2	2	100 < R1	oui non	oui non	Fait non	Fait >200 r 50 à 1 non	oui	Fait >200 r 50 à 1 non	oui			
		2	2	1.31	Maïs	non/derr	non/derr	limon sur schistes	1	8	8	100 < R1	oui non	oui non	Fait non	Moy >200 r 50 à 1 non	oui	Moy >200 r 50 à 1 non	oui			
		3	3	2.82	Blé tendre	non/derr	non/derr	limon sur schistes	1	2	2	100 < R1	oui non	oui non	Fait non	Fait >200 r 50 à 1 non	oui	Fait >200 r 50 à 1 non	oui			
		4	4	7.14	Blé tendre	non/derr	non/derr	limon sur schistes	1	100	11	100 < R1	oui non	oui non	Fait non	Fait >200 r > 150r oui		Fait >200 r > 150r oui	oui			
		5	5	6.57	Prairie temporaire	non/derr	non/derr	limon sur schistes	2	30	11	75 < R 3	oui non	oui non	Null non	Moy >200 r > 150r non	oui	Moy >200 r > 150r non	oui			
		6	6	3.6	Maïs	non/derr	non/derr	limon sur schistes	2	30	11	75 < R 1	oui non	oui non	Null non	Moy >200 r > 150r non	oui	Moy >200 r > 150r non	oui			
		7	7	1.25	Prairie temporaire	non/derr	non/derr	limon sur schistes	1	2	15	100 < R3	oui non	oui non	Null non	Fait 20 < < 50 à 1 non	oui	Fait 20 < < 50 à 1 non	oui			
		8	8	1.86	Prairie temporaire	non/derr	non/derr	limon sur schistes	1	2	2	100 < R3	oui non	oui non	Null non	Fait >200 r 50 à 1 non	oui	Fait >200 r 50 à 1 non	oui			
		9	9	9.15	Maïs	non/derr	non/derr	Limons argileux sains	1	100	69	100 < R1	oui oui	oui oui	Fait non	Fait <20 m > 150r oui	non	Fait <20 m > 150r oui	non			
		10	10	6.88	Blé tendre	non/derr	non/derr	Limons argileux sains	1	100	69	100 < R1	oui oui	oui oui	Fait non	Fait <20 m > 150r oui	non	Fait <20 m > 150r oui	non			
		11	11	7.83	Maïs	non/derr	non/derr	Limons argileux sains	1	100	11	100 < R1	oui oui	oui oui	Fait non	Fait >200 r > 150r oui	oui	Fait >200 r > 150r oui	oui			
		12	12	10.02	Prairie temporaire	non/derr	non/derr	Limons argileux sains	1	100	11	100 < R1	oui non	oui non	Fait non	Fait >200 r > 150r oui	oui	Fait >200 r > 150r oui	oui			
		13	13	3.41	Blé tendre	non/derr	non/derr	Limons argileux sains	1	100	27	100 < R1	oui non	oui non	Fait non	Fait 20 < < 50 à 1 oui	oui	Fait 20 < < 50 à 1 oui	oui			
		14	14	3.34	Blé tendre	non/derr	non/derr	Limons argileux sains	1	100	9	100 < R1	oui non	oui non	Fait non	Fait >200 r 50 à 1 oui	oui	Fait >200 r 50 à 1 oui	oui			
		15	15	3.7	Blé tendre	non/derr	non/derr	Limons argileux sains	1	100	11	100 < R1	oui non	oui non	Fait non	Fait >200 r > 150r oui	oui	Fait >200 r > 150r oui	oui			
		16	16	30.54	Maïs	non/derr	non/derr	Limons argileux sains	1	4	37	100 < R1	oui oui	oui oui	Fait non	Fait <20 m > 150r non	oui	Fait <20 m > 150r non	oui			
		17	17	0.67	Prairie permanente	non/derr	non/derr	limon sur schistes	2	15	2	75 < R 3	oui non	oui non	Fait non	Fait >200 r 50 à 1 non	oui	Fait >200 r 50 à 1 non	oui			
		18	18	1.95	Prairie permanente	non/derr	non/derr	limon sur schistes	2	15	2	75 < R 3	oui non	oui non	Null non	Fait >200 r 50 à 1 non	oui	Fait >200 r 50 à 1 non	oui			
		19	19	2.48	Prairie temporaire	non/derr	non/derr	limon sur schistes	2	15	15	75 < R 3	oui non	oui non	Null non	Fait 20 < < 50 à 1 non	oui	Fait 20 < < 50 à 1 non	oui			
		20	20	5.84	Blé tendre	non/derr	non/derr	Limons argileux sains	1	100	60	100 < R1	oui non	oui non	Fait non	Fait <20 m 50 à 1 oui	non	Fait <20 m 50 à 1 oui	non			
		21	21	15.86	Maïs	non/derr	non/derr	Limons argileux sains	1	100	42	100 < R1	oui non	oui non	Fait non	Fait 20 < < 50 > 150r oui	non	Fait 20 < < 50 > 150r oui	non			
		22	22	29.82	Blé tendre	non/derr	non/derr	Limons argileux sains	1	100	16	100 < R1	oui non	oui non	Fait non	Fait >200 r > 150r oui	non	Fait >200 r > 150r oui	non			
		23	23	3.11	Blé tendre	non/derr	non/derr	Limons argileux sains	1	100	9	100 < R1	oui non	oui non	Fait non	Fait >200 r 50 à 1 oui	oui	Fait >200 r 50 à 1 oui	oui			
		24	24	2.78	Maïs	non/derr	non/derr	Limons argileux sains	1	100	9	100 < R1	oui non	oui non	Fait non	Fait >200 r 50 à 1 oui	oui	Fait >200 r 50 à 1 oui	oui			
		25	25	9.5	Maïs	non/derr	non/derr	Limons argileux sains	1	100	69	100 < R1	oui non	oui non	Null non	Fait <20 m > 150r oui	non	Fait <20 m > 150r oui	non			
		26	26	12.96	Blé tendre	non/derr	non/derr	Limons argileux sains	1	100	11	100 < R1	oui non	oui non	Fait non	Fait >200 r > 150r oui	oui	Fait >200 r > 150r oui	oui			

INFOS SERVANT A LA CARTOGRAPHIE parcellaire										orange : infos utilisées pour note SENSIB MERLIN				jaune : infos utilisées pour note SIRIS								
IDENTIFIANT_PARCELLAIRE	NUM_AGRI	NUM_LOT	NUM_PARCELLE	SURFACE	CULTURE_2010 (maïs, tournesol, colza, blé tendre, blé dur, autres céréales à paille, jachère, SCE, prairie temporaire, prairie permanente, autre utilisation, bois, autre culture, autre utilisation)	HYDROMORPHIE (oui, non)	VOIE_D_EAU (hypodermique, ruisselement, infiltration)	TYPE_SOL (fond de vallée, limon sur schiste, sable limoneux/granite, bornais sain/drainé, terre rouge à Châtignier, limon argileux sain/hydromorphe, argilo limoneux sains, sols argileux)	NOTE_SENSIB	NOTE_LIXIVATION DES NITRATES	NOTE_SIRIS	Réserve Utile (Indiquer une valeur comprise entre les intervalles < 75, 75 < RU < 100, 100 < RU < 125)	Rotation associée	Reçoit effluents élevage ? (oui, non)	Labour dans le sens de la pente ? (oui, non)	Battance (nulle, faible, moyenne)	Marques d'érosion (oui, non)	Pente (faible, moyenne, forte)	Distance de la parcelle au réseau eau surface (< 20 m / 20-200 m / > 200 m)	Longueur de la parcelle (< 50m, 50-150m / > 150m)	Drainage (oui, non)	Protection aval (pour note SIRIS) [oui : en aval de la parcelle : bandes boisées ou enherbées > 20m et > 5ans talus avec ou sans haie / non]
	27	27	11.52		Maïs	non/derr	non/derr	Limons argileux sains	1	8	50	100 < R1	oui non	Fait non	Fait < 20 m > 150r non	non	Fait < 20 m > 150r non	non				
	28	28	14.28		Blé tendre	non/derr	non/derr	Limons argileux sains	1	8	50	100 < R1	oui non	Null non	Fait < 20 m > 150r non	non	Fait < 20 m > 150r non	non				
	29	29	2.27		Blé tendre	non/derr	non/derr	Limons argileux sains	1	2	29	100 < R1	oui non	Fait non	Fait < 20 m 50 à 1 non	oui	Fait < 20 m 50 à 1 non	oui				
	30	30	1.82		Maïs	non/derr	non/derr	limon sur schistes	1	100	12	100 < R1	oui non	Fait non	Fait > 200 r 50 à 1 oui	non	Fait > 200 r 50 à 1 non	non				
	31	31	1.38		Prairie permanente	non/derr	non/derr	limon sur schistes	1	4	4	100 < R3	oui non	Fait non	Fait > 200 r 50 à 1 non	non	Fait > 200 r 50 à 1 non	non				
	32	32	0.44		Jachère	non/derr	non/derr	limon sur schistes	2	10	10	75 < R4	non non	Fait non	Fait 20 < < 50m non	oui	Fait 20 < < 50m non	oui				
	33	33	0.56		Jachère	non/derr	non/derr	limon sur schistes	2	10	10	75 < R4	non non	Fait non	Fait 20 < < 50m non	oui	Fait 20 < < 50m non	oui				
	34	34	0.88		Prairie permanente	non/derr	non/derr	limon sur schistes	2	10	10	75 < R3	oui non	Fait non	Fait 20 < < 50m non	oui	Fait 20 < < 50m non	oui				
	35	35	4.53		Maïs	non/derr	non/derr	limon sur schistes	2	30	30	75 < R1	non non	Fait non	Moy 20 < < > 150r non	oui	Moy 20 < < > 150r non	oui				
	36	36	4.67		Prairie permanente	oui derr	oui derr	fonds de vallée	1	2	29	100 < R3	non non	Fait non	Fait < 20 m 50 à 1 non	oui	Fait < 20 m 50 à 1 non	oui				
	37	37	2.96		Prairie permanente	non/derr	non/derr	Limons argileux sains	1	100	27	100 < R3	oui non	Fait non	Fait 20 < < 50 à 1 oui	oui	Fait 20 < < 50 à 1 oui	oui				
	38	38	3.04		Blé tendre	non/derr	non/derr	Limons argileux sains	1	100	27	100 < R1	oui non	Fait non	Fait 20 < < 50 à 1 oui	oui	Fait 20 < < 50 à 1 oui	oui				
	39	39	1.34		Blé tendre	non/derr	non/derr	Limons argileux sains	1	100	27	100 < R1	oui non	Fait non	Fait 20 < < 50 à 1 oui	oui	Fait 20 < < 50 à 1 oui	oui				
	40	40	11.61		Maïs	non/derr	non/derr	limon sur schistes	1	8	50	100 < R1	oui non	Null non	Fait < 20 m > 150r non	non	Fait < 20 m > 150r non	non				
	41	41	1.78		Prairie permanente	non/derr	non/derr	limon sur schistes	2	10	22	75 < R3	oui non	Null non	Fait < 20 m < 50m non	oui	Fait < 20 m < 50m non	oui				
	42	42	1.12		Prairie permanente	non/derr	non/derr	limon sur schistes	2	10	22	75 < R3	non non	Null non	Fait < 20 m < 50m non	oui	Fait < 20 m < 50m non	oui				
	43	43	0.6		Jachère	non/derr	non/derr	limon sur schistes	2	10	22	75 < R4	non non	Null non	Fait < 20 m < 50m non	oui	Fait < 20 m < 50m non	oui				
	44	44	8.75		Maïs	non/derr	non/derr	Limons argileux sains	1	100	32	100 < R1	oui non	Fait non	Fait 20 < < > 150r oui	oui	Fait 20 < < > 150r oui	oui				
	45	45	2.41		Jachère	non/derr	non/derr	limon sur schistes	2	23	23	75 < R4	non non	Null non	Moy 20 < < > 50 à 1 non	oui	Moy 20 < < > 50 à 1 non	oui				
	46	46	0.37		Prairie permanente	non/derr	non/derr	limon sur schistes	2	10	0	75 < R3	oui non	Null non	Fait > 200 r < 50m non	oui	Fait > 200 r < 50m non	oui				
	47	47	3.12		Maïs	non/derr	non/derr	limon sur schistes	2	15	2	75 < R1	oui non	Fait non	Fait > 200 r 50 à 1 non	oui	Fait > 200 r 50 à 1 non	oui				
	48	48	1.53		Blé tendre	non/derr	non/derr	Limons argileux sains	1	100	9	100 < R1	oui non	Null non	Fait > 200 r 50 à 1 oui	oui	Fait > 200 r 50 à 1 oui	oui				
	49	49	0.72		Jachère	non/derr	non/derr	limon sur schistes	2	26	26	75 < R4	non non	Null non	Fort 20 < < < 50m non	oui	Fort 20 < < < 50m non	oui				
	50	50	1.06		Autre utilisation	non/derr	non/derr	limon sur schistes	2	18	18	75 < R4	non non	Null non	Moy 20 < < < 50m non	oui	Moy 20 < < < 50m non	oui				
	51	51	0.48		Jachère	non/derr	non/derr	limon sur schistes	2	10	0	75 < R4	non non	Fait non	Fait > 200 r < 50m non	oui	Fait > 200 r < 50m non	oui				
	52	52	0.3		Prairie permanente	non/derr	non/derr	limon sur schistes	2	10	10	75 < R3	oui non	Fait non	Fait 20 < < < 50m non	oui	Fait 20 < < < 50m non	oui				